




POLITIQUE
ENVIRONNEMENTALE
DE LA VILLE DE GATINEAU

UNE VILLE **VERTE**
À LA PORTÉE DE
LA MAIN!

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
Une politique environnementale à Gatineau – pourquoi? pour qui?	3
Message du maire	4
Message du président de la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable	5
INTRODUCTION	6
LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SON PROCESSUS D'ÉLABORATION	8
LES GRANDES ORIENTATIONS, LES THÈMES ET LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE	9
Les grandes orientations	10
Les thèmes et les objectifs	13
LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SA MISE EN ŒUVRE	20
CONCLUSION	21
REMERCIEMENTS	23

A close-up photograph of several green leaves, likely from a plant with large, rounded leaves. The leaves are covered in numerous water droplets of various sizes, which are glistening and reflecting light. The background is dark, making the vibrant green of the leaves and the clear water droplets stand out. The overall mood is fresh and natural.

« Souvent, on pense que les écosystèmes sont exclusivement les forêts, les mers, les lacs et autres zones qualifiées de naturelles, mais la ville est aussi un écosystème. »

Hubert Reeves,
astrophysicien québécois

AVANT-PROPOS

Une politique environnementale à Gatineau – pourquoi? pour qui?

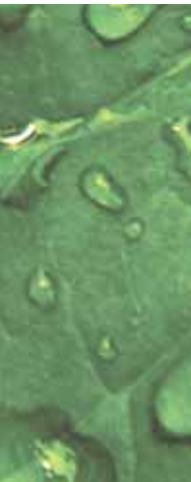
GATINEAU – VILLE VERTE, AMALGAME DE SECTEURS URBAINS ET NATURELS où les arbres, les cours d'eau, la faune et la flore sont abondants et accessibles. À côté, toutes les commodités de la vie moderne. Pourquoi donc une politique environnementale quand on a la chance d'habiter, de vivre et de travailler dans un tel milieu? Pour le préserver d'abord. Pour l'améliorer ensuite. C'est du moins l'esprit et la volonté qui animent la Ville de Gatineau au moment d'élaborer cette première Politique environnementale.

La Politique environnementale de la Ville de Gatineau est une initiative du conseil municipal encadrée par la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable. Elle trouve sa cohérence dans la gestion de la Ville en tant qu'écosystème, et elle découle du Plan stratégique de la Ville, tout comme ses politiques sur la culture, la famille, les loisirs, le sport, le plein air et l'habitation, qui sont déjà établies et mises en œuvre.

La Politique environnementale est le fruit d'un vaste travail de recherche, de réflexion et de consultations mettant à contribution des centaines de citoyens, d'organismes et de professionnels. Les besoins et les points de vue exprimés par la population durant les différents volets de consultation ont été entendus. Les attentes sont très élevées, et la Ville s'engage, par cette politique, à mieux intégrer les aspects environnementaux dans les processus décisionnels et communicationnels de toutes ses activités.

En présentant les grandes orientations et les objectifs que la Ville s'est donnés, la Politique environnementale de Gatineau expose clairement l'engagement du conseil municipal et de tous les services municipaux envers la protection de l'environnement et le bien-être de la population. Mais qui dit engagement dit aussi participation. La Ville ne peut agir seule. Elle compte sur la collaboration de tous : la population, les organismes, les institutions et les entreprises privées et publiques sur son territoire. Les villes environnantes et les autres ordres de gouvernement sont aussi des acteurs clés chacun dans son aire de responsabilité. Tous ces groupes constituent des partenaires.

La Ville de Gatineau, comme ses partenaires, est déjà sensibilisée à l'importance que revêt chaque petit geste pouvant contribuer à l'amélioration de l'environnement immédiat et de l'écosystème de façon plus globale. La Politique environnementale s'inscrit dans ce mouvement déjà bien amorcé et y ajoutera, c'est son ambition, leadership et cohérence.



Message du maire

Je suis particulièrement fier de vous présenter la Politique environnementale de la Ville de Gatineau. Je souhaite qu'elle joue pleinement son rôle, c'est-à-dire placer l'environnement au cœur de notre action quotidienne.

Par sa Politique environnementale, la Ville s'engage à agir résolument selon les valeurs et les priorités « vertes » des Gatinoises et des Gatinois. Cette politique cible sept aires d'action : l'eau, l'air, le sol, l'énergie, la qualité de vie, la biodiversité et les matières résiduelles; et propose quatre grandes orientations : faire preuve de leadership; agir dans une perspective de développement durable; sensibiliser et éduquer pour stimuler le changement et l'engagement; contrôler, mettre en œuvre et renforcer la réglementation. Elle est une invitation à toute la population à devenir partenaire dans l'action et à faire équipe avec l'Administration municipale pour préserver à Gatineau la qualité de l'environnement.

La Politique environnementale est le fruit d'un intense processus de consultation auprès des citoyens et des partenaires préoccupés par l'environnement. Je remercie toutes les participantes et tous les participants, et tout particulièrement les membres de la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable qui l'ont orchestré avec efficacité.

Si tous y travaillent, élus, fonctionnaires, citoyens, entreprises, une « Ville verte est à la portée de la main ». Je vous invite à découvrir cette nouvelle politique pour mieux en connaître les grandes orientations, les thèmes et les objectifs, et vous en imprégner. Nous sommes prêts à agir et nous avons besoin de chacun de vous pour ce faire.



Marc Bureau



Message du président de la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable

« Va prendre tes leçons dans la nature. » Dans la vie d'une municipalité, rien n'est plus vrai que cette phrase de Léonard de Vinci. Au fait, quelle activité humaine – travail, loisir, vie personnelle, activité industrielle ou commerciale – peut prétendre échapper à la question de son impact sur son environnement et à la nécessité de penser à la nature avant d'agir? À vrai dire, il faut prendre en considération l'environnement, avant, pendant et après chacune de ces activités, et ce, dans une perspective de développement durable.

Tout au long du processus qui a mené à la publication de la présente Politique, la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable (CCEDD) a réalisé son mandat de consultation publique en bénéficiant du large appui de la population. Jeunes et aînés, individus, groupes et entreprises, tous ont été sollicités, et nombreux sont ceux et celles qui ont répondu à l'appel et communiqué leurs attentes quant aux engagements que doit prendre la Ville de Gatineau face aux questions environnementales.

La nouvelle Politique environnementale de la Ville de Gatineau découle ainsi de l'engagement de la population et des partenaires du milieu déterminés à assumer leurs responsabilités en tant qu'individus ou entreprises citoyennes. C'est donc avec la conviction d'avoir nos partenaires derrière nous, avec nous, que nous pourrons en amorcer la mise en œuvre et inscrire dans nos décisions et notre quotidien de nouvelles habitudes environnementales.


Patrice Martin



Le conseiller municipal Patrice Martin a occupé les fonctions de président de la CCEDD du 22 novembre 2005 au 20 janvier 2009, date à laquelle lui a succédé son homologue Alain Riel.

INTRODUCTION

« UNE VILLE VERTE À LA PORTÉE DE LA MAIN! »

Ce slogan exprime bien un des éléments marquants de la qualité de vie à Gatineau. Ici, pas besoin de choisir entre ville et nature : les deux sont toujours à la portée de la main. Il résume aussi l'esprit et la volonté qui animent la Ville de Gatineau au moment d'élaborer sa première politique environnementale. Car c'est bien du rapport étroit qui lie les Gatinois et les Gatinoises à leur milieu qu'il s'agit. Un lien à créer, à encourager, à préserver. Après tout, c'est notre qualité de vie qui en dépend.



L'environnement est devenu une des grandes préoccupations parmi la population. Qu'il s'agisse de la protection des milieux naturels ou des changements climatiques, tous se sentent concernés et cherchent à collaborer. Un des constats du sondage scientifique téléphonique réalisé en juillet 2007 confirme qu'en effet 98 % de la population gatinoise est d'avis qu'elle a un rôle à jouer dans la gestion et la protection de l'environnement pour les générations futures.

La Politique environnementale s'insère dans un concept plus large, celui du développement durable : « qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement¹ ».

La Ville de Gatineau reconnaît qu'elle a un rôle important à jouer pour contribuer à améliorer l'environnement dans une perspective de développement durable. Elle agit concrètement, n'hésitant pas à poser des gestes et à influencer le comportement de ses partenaires par ses politiques et ses règlements.

Déjà, au moment d'élaborer les autres grandes politiques municipales de la Ville de Gatineau, les participants aux consultations s'étaient dits préoccupés par la protection de l'environnement. En témoignent ces quelques extraits de la Politique familiale, de la Politique d'habitation et de la Politique des loisirs, du sport et du plein air :

Politique familiale « *Agir sur la qualité de l'environnement et contribuer au mieux-être physique et mental des familles en contrôlant les sources de pollution de l'air, de l'eau et du sol.* »

Politique d'habitation « *Promouvoir les divers programmes d'efficacité énergétique et écologique auprès de la population et encourager le développement de projets résidentiels associés aux principaux corridors de transport en commun.* »

Politique des loisirs, du sport et du plein air « *Parfaire le réseau d'infrastructures et d'espaces verts de façon à répondre aux besoins de l'ensemble de la population... Prendre les mesures nécessaires pour offrir des installations de qualité, sécuritaires et accessibles qui encouragent la pratique régulière d'activités...* »

C'est dans ce contexte que la Ville de Gatineau a décidé de se doter d'une Politique environnementale – afin de mieux coordonner ses propres actions et de mieux assumer le leadership que ses citoyens attendent d'elle.

¹ Loi sur le développement durable, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, province de Québec, article 2.

LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SON PROCESSUS D'ÉLABORATION

À LA DEMANDE DU CONSEIL MUNICIPAL, la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable a été créée en 2006. Celle-ci a été chargée d'analyser les sujets en matière d'environnement et de développement durable pour l'organisation municipale et la population, ainsi que d'élaborer une Politique environnementale. Pour ce travail, la Commission travaille de concert avec le Service de l'urbanisme et du développement durable ainsi que le Service de l'environnement de la Ville de Gatineau.

Une bonne politique n'est jamais le fruit d'une improvisation. Elle doit au contraire s'inscrire dans un processus de recherche, de réflexion et d'action. La Politique environnementale de Gatineau correspond à ces hauts standards de qualité et elle est le fruit d'imposants travaux échelonnés du printemps 2007 jusqu'à l'automne 2008 :

- recherche et analyse des politiques environnementales de différentes villes;
- examen du contexte législatif et juridique québécois;
- inventaire des initiatives environnementales de la Ville de Gatineau;
- deux volets de consultation auprès des partenaires;
- audience publique;
- analyse des rapports de consultations – synthèses des commentaires et des suggestions reçus.

L'inventaire des initiatives environnementales, par exemple, a été réalisé en septembre 2007. Il a permis de constater qu'une foule de projets en cours s'inscrivaient déjà dans une logique environnementale. Les deux grands volets de consultation réalisés par la suite auprès de la population de Gatineau ont mené à un constat clair : les attentes sont très élevées. La contribution de tous les services municipaux de la Ville de Gatineau est donc nécessaire, de même que celle de tous les partenaires, pour satisfaire à ces attentes.



LES GRANDES ORIENTATIONS, LES THÈMES ET LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

L'énoncé de la Politique se traduit par de grandes orientations, des thèmes et des objectifs. Cette division structure la Politique, qui se décline en une série d'objectifs correspondants aux grandes orientations, et ce, pour chacun des thèmes.

En structurant ainsi le contenu de sa Politique, la Ville de Gatineau reste toutefois consciente qu'en matière d'environnement, toute tentative de catégorisation reste artificielle vu les interrelations entre les différentes composantes. Elle cible des thèmes précis, mais elle ne perd pas de vue que toute action doit se faire dans une perspective intégrée.



Les grandes orientations

Le processus de consultation a permis de faire ressortir un nombre élevé de préoccupations et de suggestions liées à l'environnement. Les voici regroupées sous quatre grandes orientations.

1 FAIRE PREUVE DE LEADERSHIP

Ce que la Ville veut faire :

- Manifester concrètement sa volonté de participer activement à l'amélioration de la qualité de l'environnement selon une approche systémique.

Comment :

- Instituer un modèle à suivre pour nos citoyens.
- Mettre à contribution tous les services municipaux pour favoriser des pratiques exemplaires afin de préserver, de valoriser et de transmettre aux générations futures le patrimoine naturel.
- Assurer des liens entre tous les services municipaux.
- Uniformiser les démarches et concilier les efforts afin que la Politique environnementale agisse sur toutes les activités et les processus décisionnels de la Ville.
- Encourager les partenaires à être responsables envers l'environnement.

2 AGIR DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce que la Ville veut faire :

- Mettre en œuvre une gestion intégrée de la croissance et du maintien des acquis.

Comment :

- Adopter une approche qui intègre les paramètres environnementaux, en plus des critères sociaux et économiques au moment de la prise de décisions.
- Adopter des approches innovatrices d'aménagement, d'entretien et de gestion du territoire.
- Encourager et inciter tous les partenaires à participer afin de réduire l'impact sur le territoire des actions d'aujourd'hui sur les générations futures.

3

SENSIBILISER ET ÉDUCER POUR STIMULER LE CHANGEMENT ET L'ENGAGEMENT

Ce que la Ville veut faire :

- Favoriser le changement et les bonnes pratiques environnementales.

Comment :

- Continuer à offrir ou à développer des programmes de formation et de sensibilisation en matière d'environnement aux employés municipaux et aux élus.
- Continuer à offrir plus de moyens pour faciliter l'action environnementale au quotidien chez la population de tout âge, afin qu'ils s'impliquent activement.
- Adapter les programmes de sensibilisation et d'éducation en sélectionnant l'information pertinente selon les groupes cibles.
- Créer des outils pour favoriser l'échange sur les questions environnementales entre la Ville et ses partenaires.

4


CONTRÔLER, METTRE EN ŒUVRE ET RENFORCER LA RÉGLEMENTATION

Ce que la Ville veut faire :

- Réviser les outils réglementaires et en assurer la mise en œuvre.

Comment :

- Revoir et renforcer la réglementation.
- Faire mieux respecter la réglementation environnementale municipale existante.
- Mettre au point des outils de planification afin d'assurer une prospérité durable.



**« Moi, je garde espoir. Les solutions existent.
Il nous appartient de les appliquer. »**

David Suzuki,
généticien et écologiste

Les thèmes et les objectifs

Sept grands thèmes ont été retenus par la Commission et ont été repris dans le cadre du processus de consultation :

L'eau

L'air

Le sol

La biodiversité

L'énergie

La qualité de vie

Les matières résiduelles

Pour chaque thème, dans le cadre de ses quatre grandes orientations, la Ville s'est fixé les objectifs suivants. Seuls les objectifs associés aux deux premières orientations sont énumérés, car les deux dernières orientations génèrent des objectifs de sensibilisation et de mise en œuvre de la réglementation qui s'appliquent à chaque thème.

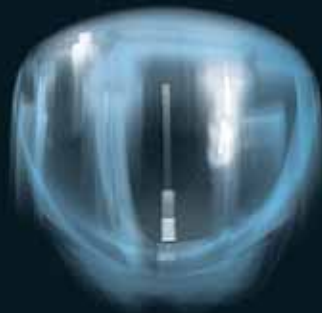




L'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU (EAU POTABLE, EAUX USÉES, EAUX DE RUISSELLEMENT, ETC.), LA VILLE ENTEND :

- réduire le gaspillage de l'eau potable;
- offrir et distribuer en tout temps une eau potable de qualité;
- optimiser l'assainissement des eaux et protéger les plans d'eau ainsi que les sources d'eau potable;
- contrôler les rejets des eaux usées dans le réseau pluvial et les cours d'eau;
- protéger la bande riveraine des cours d'eau;
- participer activement à la gestion durable des bassins versants des rivières Gatineau, du Lièvre et des Outaouais;
- planifier une meilleure gestion du drainage;
- améliorer la gestion des neiges usées.





L'air

AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR (PROMOTION DU TRANSPORT DURABLE, RÉDUCTION DE GAZ À EFFET DE SERRE ET DU SMOG, ETC.), LA VILLE S'ENGAGE À :

- caractériser et diminuer les émissions de gaz à effet de serre produites par la Ville et la collectivité;
- poursuivre l'amélioration de l'offre de transport en commun;
- réduire les déplacements automobiles;
- favoriser une gestion efficace du transport des marchandises;
- encourager les modes actifs de transport tels que la marche et la bicyclette;
- participer à la lutte au smog.



Le sol

AFIN DE PRÉSERVER LE SOL (TERRITOIRE, TERRES AGRICOLES, TERRAINS CONTAMINÉS, ETC.), LA VILLE VISE À :

- limiter l'étalement urbain;
- poursuivre la protection et la mise en valeur des terres agricoles;
- étudier la faisabilité de mettre en valeur des terrains contaminés.







La biodiversité

AFIN DE PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ (ARBRES, ESPÈCES ET HABITATS, ETC.) SUR LES PROPRIÉTÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES, LA VILLE PROJETTE DE :

- favoriser la préservation des arbres et des boisés;
- protéger les milieux humides et les cours d'eau;
- identifier et protéger les espèces et les habitats à statut précaire.



L'énergie

AFIN DE RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE, LA VILLE OPTÉ POUR :

- construire et rénover les bâtiments municipaux selon des pratiques écologiques;
- optimiser la consommation d'énergie pour les usages municipaux;
- soutenir des mesures encourageant la construction de bâtiments écoénergétiques et un environnement bâti durable;
- favoriser l'utilisation d'énergie renouvelable.







La qualité de vie

AFIN D'OFFRIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE (TRANQUILLITÉ, HARMONISATION DES MILIEUX NATURELS ET BÂTIS, ETC.), LA VILLE S'ENGAGE À :

- lutter contre les espèces envahissantes sur les propriétés publiques et privées;
- aménager équitablement des parcs et espaces verts sur l'ensemble du territoire en tenant compte des besoins des générations présentes et futures;
- améliorer la convivialité et la sécurité dans les villages urbains;
- favoriser l'accès aux rivières et l'aménagement public des rives;
- s'adapter aux changements climatiques;
- maintenir et intensifier les mesures visant à réduire la pollution sonore;
- contrôler les espèces nuisibles.



Les matières résiduelles

AFIN D'ASSURER UNE APPROCHE DURABLE ET RESPONSABLE, LA VILLE S'ENGAGE À :

- poursuivre activement la mise en œuvre de son plan de gestion des matières résiduelles.



LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SA MISE EN ŒUVRE

LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE constitue un engagement ferme du conseil municipal et de son administration à agir concrètement pour protéger l'environnement et améliorer la qualité de vie des Gatinoises et des Gatinois.

La mise en œuvre de la Politique environnementale au sein de l'Administration municipale relève de la Direction générale adjointe à la gestion du territoire. Le Service de l'urbanisme et du développement durable et le Service de l'environnement sont responsables de l'élaboration, de la réalisation, de l'évaluation et de la progression du plan d'action qui sera associé à la Politique environnementale.

La Politique fixe des objectifs pour l'atteinte de résultats à moyen et à long terme, à la fois pour les générations présentes et futures. De son côté, le plan d'action a une durée d'application fixe de cinq ans et il est relié au processus budgétaire. L'établissement du plan d'action a nécessité des choix stratégiques, déterminés par notre territoire et les principaux enjeux qui s'y rattachent. Il servira de prolongement à la Politique et précisera les moyens à prendre et les ressources nécessaires pour l'atteinte des objectifs.

Afin d'assurer à la Politique des résultats concrets et durables, la Ville de Gatineau doit aussi pouvoir compter sur ses partenaires, lesquels doivent s'engager et participer pleinement à l'atteinte des objectifs. L'action environnementale ne peut s'envisager que dans une perspective globale, où tous participent et tous en profitent.

Pour mesurer les progrès accomplis et continuer de bien cerner les défis, un bilan annuel sera présenté à la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable. Celle-ci formulera des recommandations au conseil municipal afin d'assurer que la mise en œuvre de la Politique continue de correspondre à la vision des Gatinoises et des Gatinois.

En participant aux séances de la Commission, et ultimement aux décisions du conseil municipal, en posant eux aussi *un geste à la fois*, les partenaires pourront suivre la progression des initiatives et des résultats.



CONCLUSION

CETTE POLITIQUE EST UN BEL EXEMPLE D'ENGAGEMENT, engagement de l'Administration municipale, mais aussi engagement de tous les partenaires qui vivent et œuvrent dans l'environnement gatinois. Élaborée dans une perspective de développement durable, elle vise un ensemble de changements comportementaux pour mieux préserver l'environnement et préserver la qualité de vie de la population qui l'habite.

Pour y arriver, la Politique s'accompagne d'orientations et d'objectifs afin de préserver ses ressources telles que l'eau, le sol et la biodiversité, de diminuer la consommation d'énergie et la production de matières résiduelles et, finalement, d'améliorer l'air et, plus globalement, la qualité de vie de ses citoyennes et ses citoyens.

Dans le cadre de cette Politique environnementale, la Ville convie tous ses partenaires – la population, les organismes, les institutions et les entreprises – à unir leurs efforts afin d'atteindre les buts : préserver, maintenir et améliorer notre patrimoine environnemental.

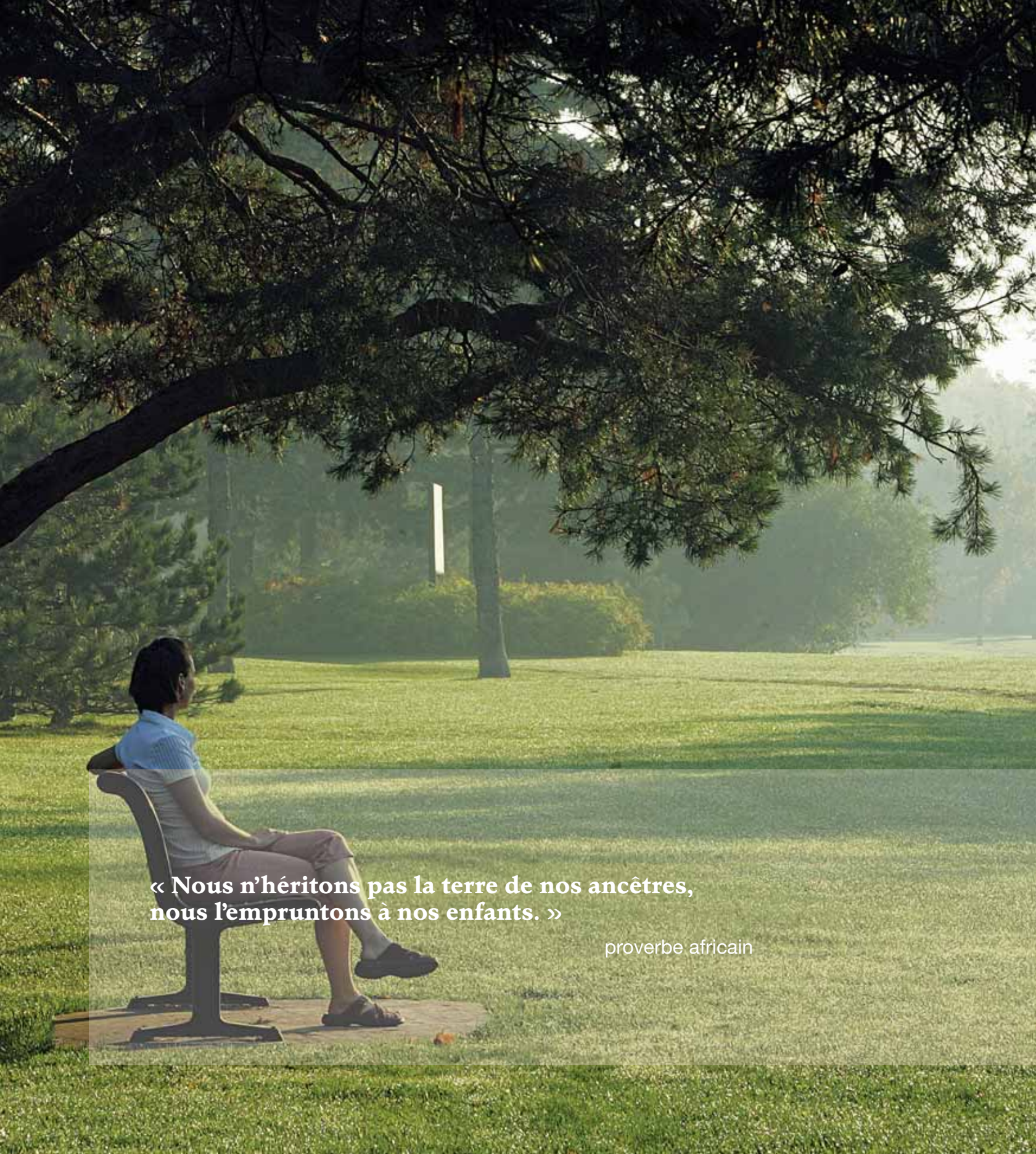
Bien des partenaires sont déjà à l'œuvre et diverses initiatives en cours vont se poursuivre parallèlement à la Politique. Celle-ci donne une orientation commune à l'action, mais ne saurait prétendre tout englober. Penser nature, c'est envisager des changements de toutes sortes. Si certains gestes peuvent être posés dans l'immédiat, d'autres vont se faire plus graduellement et requerront du temps. C'est normal.

Engageons-nous au quotidien, posons un geste à la fois, car c'est la participation de chacun qui fera le succès de notre politique environnementale dès à présent... et pour longtemps.

« UNE VILLE VERTE À LA PORTÉE DE LA MAIN! », c'est votre affaire, c'est notre affaire à tous.



Photo : Louise Tanguay

A woman with short dark hair, wearing a light blue short-sleeved shirt and pinkish-brown pants, is sitting on a dark grey plastic chair. She is positioned in the lower-left quadrant of the frame, facing right. The chair is on a small wooden platform. Above her, a large, dark, gnarled tree branch extends across the top of the image, casting shadows. The background is a vast, green, grassy field that stretches to a distant horizon. In the distance, there are more trees and a white vertical post. The lighting is soft, suggesting late afternoon or early morning. A semi-transparent white rectangular box is overlaid on the lower part of the image, containing the text.

**« Nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres,
nous l'empruntons à nos enfants. »**

proverbe africain

REMERCIEMENTS

NOUS TENONS À EXPRIMER NOTRE GRATITUDE à tous les partenaires qui ont contribué à l'élaboration de la présente Politique. Plus particulièrement, nous désirons remercier les représentants des divers services municipaux et les membres du conseil municipal de leur précieuse collaboration. Nous remercions aussi chaleureusement tous les participants au processus de consultation pour leurs idées et leurs suggestions attestant leur grand intérêt pour l'environnement. Merci aussi aux membres de la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable, qui ont fait preuve de ténacité et de passion afin de permettre l'achèvement de ce projet et, enfin, un merci tout particulier au maire de Gatineau, M. Marc Bureau, et M. Patrice Martin, président de la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable, du 22 novembre 2005 au 20 janvier 2009, pour leur soutien constant à la réalisation de cet édifiant projet.

Membres de la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable au moment de l'adoption de la Politique le 18 novembre 2008 :

Patrice Martin, président, conseiller municipal, district de Wright-Parc-de-la-Montagne

Alain Riel, conseiller municipal, district de Deschênes

Frank Thérien, conseiller municipal, district d'Aylmer

Valérie-Anne Bachand, citoyenne

Alain Breton, Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) de l'Outaouais

Nicole Desroches, Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

Marie Grégoire, citoyenne

Cindy Lecavalier, citoyenne

Jacques Paulhus, citoyen

Marie-Andrée Pelletier, Chambre de commerce de Gatineau

Catherine Podeszinski, citoyenne

Cédric Tessier, Commission jeunesse

Nous saluons également les ex-membres qui ont siégé à la Commission.

Réalisation

Service de l'urbanisme et du développement durable

Service de l'environnement

Consultations publiques

Section de la planification stratégique

Service des communications

Rédaction

Christiane Melançon



Renseignements

Pour en savoir plus sur la Politique environnementale de la Ville de Gatineau, visiter le www.gatineau.ca.

ISBN 978-2-920961-29-6

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2009

Ce document a été adopté par la Ville de Gatineau le 18 novembre 2008.

An English version is available upon request.

Imprimé avec de l'encre végétale sur du papier qui utilise dans sa fabrication un procédé sans chlore.



100 %



